

Un nouveau parcours pour sécuriser les projets de création d'entreprise avant toute formalité

16 avril 2026

L'Institut national de la propriété industrielle, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres de métiers et de l'artisanat mettent en place un nouveau parcours pour sécuriser les projets de création d'entreprise avant toute formalité.

Afin d'accompagner les futurs entrepreneurs dans la préparation de leur projet, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) mettent à disposition un **autodiagnostic gratuit, rapide et accessible en ligne**, depuis la page e-procédures du site inpi.fr.

La formalité d'immatriculation sur le guichet unique doit constituer la dernière étape d'un projet de création ou de reprise bien réfléchi et structuré pour éviter certains écueils et se donner toutes les chances de réussir. À travers cette initiative conjointe, l'INPI, opérateur du Guichet unique, les CCI et les CMA, acteurs historiques de l'accompagnement des entrepreneurs sur l'ensemble du territoire, affirment leur volonté partagée de **sécuriser les parcours entrepreneuriaux en amont des démarches administratives**.

Accessible via le lien <https://securisez-projet-formalite.inpi.fr>, cet autodiagnostic permet aux porteurs de projet d'évaluer en 7 questions clé le niveau de préparation de leur future entreprise avant d'engager leurs formalités.

En fonction de son niveau de préparation, le créateur d'entreprise est invité à se rapprocher de son **réseau consulaire de proximité (CMA ou CCI)** afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et sécuriser son projet.

Ensemble, l'INPI, les CCI et les CMA se mobilisent au service de la réussite des entrepreneurs.

Contacts presse :

INPI : presse@inpi.fr

CCI France : yann.drumare@ccifrance.fr

CMA France : presse@cma-france.fr